

Nous soussignés Antoine Grégoire Josselet et Marie Rosine Victoire
Gaubert demeurant à Mallefontaine déclarons avoir reçu de
M. Joseph Roman propriétaire demeurant à Lyon l'ayant
à la charge de Clementine Rosalie Roman épouse Gaubert
sa fille demeurant à Mallefontaine la somme de trois mille
francs montant de la dot donnée par elle à sa fille l'épouse
Josselet, dans l'acte contracté de mariage reçu par Me Hubert
notaire à Selheim le vingt sept janvier 1883.

En conséquence nous lui donnons quittance de cette
dite somme avec promesse de l'acquiescer et prouver sur ce
acte authentique à première réquisition.

Fait à Mallefontaine le premier février
mil huit cent

J. Josselet
Gaubert

